

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq Janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION 18 Janvier 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 23 – REPRESENTES : 6

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, MM. MORMANN Cédric, POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie, CAMELIN Christine, COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : Mme GUIHO Marie-France (*pouvoir à Mme DENIEL Brigitte*), Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*), M. COLIN Arnaud (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), Mme GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUINEL Marie-Jeanne*), Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à M. PLANTARD Thierry*).

SECRETAIRES DE SEANCE : M. FLIPPOT Jacky et Mme GUINEL Marie-Jeanne.

OBJET :	<i>Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2018.</i>
----------------	--

N° 2018 / 01 / 02

La commission d'élus consultée sur l'emploi des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'est réunie le 24 Novembre 2017 pour déterminer les catégories d'opérations prioritaires, qui pourront être subventionnées en 2018, ainsi que les taux applicables à ces opérations.

Parmi les catégories d'opérations pouvant être subventionnées, figure les actions de « construction, restructuration, mise aux normes, entretien de bâtiments publics : mairies ».

Le plafond de dépenses subventionnables est fixé à 1 000 000 € HT et le taux de subvention compris entre 25% et 35%.

Seules les opérations prêtes à démarrer en 2018 et susceptibles de se réaliser dans un délai maximum de quatre ans sont retenues.

La Commune de Blain a élaboré un pré programme de restructuration, mise aux normes, rénovation de la Mairie avec la collaboration du CAUE, qui a abouti à une consultation de maîtrise d'œuvre et au choix du cabinet FOREST- DEBARRE – Architectes, pour assurer cette mission.

.../...

Le bâtiment actuel a été conçu en 1986 et l'organisation des services a évolué depuis, entraînant des dysfonctionnements et des conflits d'usages. D'autre part, l'accueil principal de la Mairie souffre d'un manque de visibilité et ne permet pas d'assurer la confidentialité nécessaire au traitement de certains dossiers. Un réagencement mobilier sera sans doute nécessaire. Enfin, un certain inconfort acoustique et thermique a été constaté et nécessite d'être traité.

La mission confiée au cabinet FOREST- DEBARRE est de finaliser l'analyse des besoins, prévoir un plan de restructuration du rez-de-chaussée et d'ameublement de l'accueil et d'étudier les possibles mutualisations d'espaces entre salle du Conseil municipal et salle des mariages notamment. Elle intègre également une dimension environnementale comme valeur de conception.

Coût prévisionnel HT des travaux : 367 974 € H.T (chiffrage phase APS).

Coût prévisionnel HT de la maîtrise d'œuvre : 31 100 €.

TOTAL prévisionnel : 399 074 € HT.

Vu le Code de Collectivités Territoriales,

Vu le plan de financement annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité - Économie du 15 janvier 2018,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

SOLLICITE l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2018, pour la restructuration - mise aux normes -rénovation de la Mairie.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention et à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 29 Janvier 2018,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20180125-CM-2018-01-02-
DE

Date de télétransmission : 29/01/2018

Date de réception préfecture : 29/01/2018

du Conseil municipal du 25 Janvier 2018
Délibération n° 2018 / 01 / 02